



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 23 AVRIL 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :
Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Yolande Baribeau, citoyenne membre
M. Conrad Caron, citoyen membre
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité

Invitées et
invités :
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 26 à 9 h 40; 9 h 51 à 10 h 45)
M^e François Bélisle, conseiller municipal (9 h 05 à 10 h 41)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 9 h 08 M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile (9 h 04 à 10 h 34)
M. Patrice Dupuis, STTR
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion des risques et sécurité civile (9 h 04 à 10 h 27)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Alain Laquerre, sergent aux opérations – Unité de soutien opérationnel
Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
Mme Roxanne Legault, coordonnatrice – Information et promotion (départ : 10 h 03)
Mme Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières (arrivée : 9 h 05)
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (arrivée : 10 h 13)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (départ : 10 h 42)

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être

soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h 02. M. Montreuil souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mars 2024**

M. Pierre Montreuil s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 26 mars 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Modification des limites de vitesse sur le territoire (suivi)**

Lors de la dernière réunion du comité le 26 mars dernier, des cartes ont été présentées avec des propositions d'îlots cohérents à 30 km/h, des rues à 40 km/h et à 50 km/h, de même que quelques exceptions. Les membres du Conseil étaient invités à consulter les cartes de leur district respectif et à faire parvenir leurs commentaires ou demandes en répondant au courriel qui leur a été envoyé et dont la date limite de réponse était fixée au 9 avril, pour une prise de décision à la réunion du comité du 23 avril en vue d'une recommandation par le Conseil pour confirmer les limites de vitesse recommandée et modifier certaines rues le cas échéant. Aujourd'hui, l'équipe de la mobilité durable et de la circulation présente les commentaires reçus de même que les limites de vitesse recommandées, en plus de revenir sur les critères d'analyse. Analyse rue des Marguerites, secteur Saint-Louis-de-France :

La vitesse proposée est de 70 km/h et la vitesse demandée est de 50 km/h. Après analyse, il est recommandé d'abaisser la vitesse à 50 km/h seulement sur un tronçon de 400 m afin de diminuer la vitesse des véhicules à la sortie de la carrière.

Analyse rue Louis-de-France, secteur Saint-Louis-de-France :

La vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Après analyse, il est recommandé de maintenir la vitesse à 50 km/h. Des personnes présentes s'interrogent sur la raison pour laquelle la demande d'abaisser la vitesse à 40 km/h est refusée. Cette rue constitue un lien important pour le schéma de couverture de risques du service incendie.

Analyse rue des Prairies, chemin Masse, rue Saint-Alexis, secteur Saint-Louis-de-France :

Sur la rue des Prairies, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h par souci de cohérence avec l'environnement routier à cet endroit, qui est un milieu rural et forestier avec peu d'accès à la route. De plus, elle est située sur le réseau prioritaire du service incendie.

Sur le chemin Masse, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h, car les accès sont peu nombreux, il y a un dégagement visuel latéral important et présence de trottoirs et d'une piste multifonctionnelle hors chaussée.

Sur la rue Saint-Alexis (à l'ouest du boulevard Thibeau), la vitesse proposée est de 70 km/h et la vitesse demandée est de 50 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 70 km/h puisque les accès y sont peu nombreux et qu'on y trouve une bonne visibilité au passage à vélo. De plus, le fait d'abaisser la limite à 50 km/h sur ce tronçon pourrait avoir pour conséquence de créer une trappe à contraventions. Dans ce cas particulier, le comité recommande de maintenir la vitesse de 70 km/h à la majorité des voix exprimées, mais souhaite que la décision soit prise par le Conseil.

Analyse rue Saint-Alexis (près de la rue Napoléon), secteur Saint-Louis-de-France :

Sur la rue Saint-Alexis (près de la rue Napoléon), la vitesse proposée est de 70 km/h et la vitesse demandée est de 50 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 70 km/h pour des raisons d'homogénéité et de cohérence, et il s'agit également du réseau prioritaire du service incendie.

Analyse rue Corbeil, secteur Chavigny :

Sur la rue Corbeil, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 30 km/h. Il est recommandé d'abaisser la vitesse à 30 km/h puisqu'il s'agit d'une rue locale dans un secteur mixte.

Analyse rue des Athlètes, secteur Chavigny :

Sur la rue des Athlètes, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h. Cette rue est située sur le réseau prioritaire du service incendie, et une piste du parc linéaire y sera construite.

Analyse rue Marion, secteur Chavigny :

Sur la rue Marion, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h. Cette rue est située sur le réseau prioritaire du service incendie, et l'équipe de la mobilité durable et de la circulation y perçoit davantage un besoin en infrastructures piétonnes hors chaussée.

Analyse 6^e Rue, secteur Les Rivières :

Sur la 6^e Rue, entre les boulevards des Forges et du Chanoine-Moreau, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 30 km/h. Il est recommandé

d'abaisser la vitesse à 30 km/h puisqu'il s'agit d'une faible longueur et qu'elle n'est pas située sur le réseau prioritaire du service incendie.

Analyse rue Champflour, secteur Marie-de-l'Incarnation :

Sur la rue Champflour, près de l'ancienne gare intermodale, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h pour des raisons de continuité puisqu'il s'agit d'une artère principale, et qu'elle est située sur le réseau prioritaire du service incendie.

Analyse pont Duplessis, secteur Marie-de-l'Incarnation :

Sur le pont Duplessis, la vitesse proposée est de 60 km/h et la vitesse demandée est de 50 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 60 km/h, car il s'agit d'une artère principale, il n'y a aucun accès, il existe des infrastructures piétonnes et cyclables protégées et, en outre, cette limite de vitesse est de juridiction provinciale. Cependant, le danger se situe davantage au niveau des deux bretelles d'accès à l'île Saint-Quentin, qui pourraient profiter de mesures d'apaisement. Pour cette raison, le comité recommande que le Conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'analyser et modifier au besoin ces deux intersections.

Analyse chemin de l'île Saint-Christophe, secteur Marie-de-l'Incarnation :

Sur le chemin de l'île Saint-Christophe, la vitesse proposée est de 50 km/h et la vitesse demandée est de 40 km/h. Il est recommandé de maintenir la vitesse de 50 km/h, car il s'agit d'une rue locale principale d'exception sur laquelle se trouve une infrastructure séparée pour la mobilité, et qui est un accès vers l'un des principaux générateurs de risque incendie sur le territoire, soit l'usine Kruger Wayagamack. Enfin, le comité recommande de maintenir la vitesse de 50 km/h à la majorité des voix exprimées.

Analyse rue Notre-Dame Ouest, secteur Pointe-du-Lac :

Sur cette section de la rue Notre-Dame Ouest, au cœur du village, la vitesse proposée est de 40 km/h et la vitesse demandée est de 30 km/h. Il est recommandé d'abaisser la limite à 30 km/h en raison de l'achalandage, de l'étroitesse de la rue avec stationnements et de la présence de courbes limitant la vitesse.

Analyse rue du Sentier, secteur Pointe-du-Lac :

Sur la rue du Sentier, la vitesse proposée est de 40 km/h et la vitesse demandée est de 30 km/h. Il est recommandé d'abaisser la limite à 30 km/h.

Analyse rang Saint-Malo, secteur de Sainte-Marthe :

Sur le rang Saint-Malo, la vitesse proposée est de 70 km/h et la demande, qui provient de la police, consiste à étendre la zone de 50 km/h de 300 m vers l'ouest afin de réduire le bruit et faciliter la surveillance policière. Il est recommandé d'étendre la zone de 50 km/h de 300 m vers l'ouest en raison de changements dans l'environnement routier et dans la densité d'habitations.

En tout, quatorze demandes de modifications ont été reçues et six d'entre elles mènent à des modifications en tout respect des critères de détermination des limites de vitesse avec un impact tolérable sur le schéma de couverture.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que le Conseil approuve les modifications (ou le maintien) de vitesse suivantes :

- rue des Marguerites, secteur Saint-Louis-de-France : abaisser la vitesse à 50 km/h seulement sur un tronçon de 400 m afin de diminuer la vitesse des véhicules à la sortie de la carrière;
- rue Louis-de-France, secteur Saint-Louis-de-France : maintenir la vitesse à 50 km/h;
- rue des Prairies, secteur Saint-Louis-de-France : maintenir la vitesse à 50 km/h;
- chemin Masse, secteur Saint-Louis-de-France : maintenir la vitesse de 50 km/h;
- rue Saint-Alexis (à l'ouest du boulevard Thibeau), secteur Saint-Louis-de-France : maintenir la vitesse de 70 km/h, mais le comité souhaite tout de même que le Conseil prenne la décision finale dans ce cas précis;
- rue Saint-Alexis (près de la rue Napoléon), secteur Saint-Louis-de-France : maintenir la vitesse de 70 km/h;
- rue Corbeil, secteur Chavigny : abaisser la vitesse à 30 km/h;
- rue des Athlètes, secteur Chavigny : maintenir la vitesse de 50 km/h;
- rue Marion, secteur Chavigny : maintenir la vitesse de 50 km/h;
- 6^e Rue, entre les boulevards des Forges et du Chanoine-Moreau, secteur Les Rivières : abaisser la vitesse à 30 km/h;
- rue Champflour, secteur Marie-de-l'Incarnation : maintenir la vitesse de 50 km/h;
- pont Duplessis, secteur Marie-de-l'Incarnation : maintenir la vitesse de 60 km/h, mais le comité souhaite que le Conseil adresse une demande au MTMD afin qu'une analyse des deux bretelles d'accès à l'île Saint-Quentin soit effectuée;
- chemin de l'île Saint-Christophe, secteur Marie-de-l'Incarnation : maintenir la vitesse de 50 km/h;
- rue Notre-Dame Ouest, secteur Pointe-du-Lac : abaisser la limite à 30 km/h;
- rue du Sentier, secteur Pointe-du-Lac : abaisser la limite à 30 km/h
- rang Saint-Malo, secteur de Sainte-Marthe : étendre la zone de 50 km/h de 300 m vers l'ouest.

Approuvé à l'unanimité.

6. Remplacement de deux ponceaux en dessous de l'A40 à la hauteur de la rivière Champlain

Le MTMD a informé la Ville d'un projet de remplacement de deux ponceaux (P-15623E et P-15623O) situés en dessous de l'autoroute 40 à la hauteur de la rivière Champlain à la limite est du territoire de la Ville. Ces travaux engendreront la construction de deux chemins de déviation à deux voies de large, soit une par direction, avec une vitesse réduite à 70 km/h. Les ponceaux actuels faits de tôle ondulée seront remplacés par des portiques en béton armé sur fondation profonde. Les travaux seront effectués en trois phases : travaux préparatoires de septembre à novembre 2024, remplacement

des deux structures de mai à octobre 2025, et travaux de remise en état en juin 2026. La circulation sera maintenue en tout temps durant les travaux.

7. **Pétition rue des Bocages – réparation d’un passage piéton**

La Ville a reçu en 2023 une pétition de citoyennes et citoyens demandant la réparation de la coursive sur la rue des Bocages menant au petit pont installé par la Ville vers l’année 2019 et permettant de rejoindre les commerces et les écoles du chemin Sainte-Marguerite et le parc des Seigneurs. La crue des eaux en 2021 a emporté le chemin d’accès au sentier. Après analyse de la situation, la Ville est prête à procéder aux travaux dès la fin de la crue printanière (possiblement en juin). Le sentier sera déplacé légèrement vers la droite et la clôture privée qui se trouve sur le terrain de la Ville devra être déplacée par son propriétaire, à qui un préavis de deux semaines sera donné avant le début des travaux. Il y aura enrochement avec membrane pour protéger le sentier de la future crue des eaux. Le conseiller municipal de Pointe-du-Lac ajoute qu’un tel passage sur la rue Dugré serait aussi nécessaire, pour permettre aux résidentes et résidents de cette rue d’accéder au parc des Seigneurs et au chemin Sainte-Marguerite en toute sécurité et sans besoin d’utiliser leur voiture.

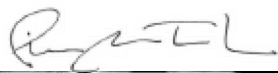
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s’exprimer, le président recommande que les travaux de réparation de la coursive sur la rue des Bocages soient effectués dès que la crue printanière sera terminée. Approuvé à l’unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 10 h 45 et tous les points à l’ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Pierre Montreuil
Président du comité et
conseiller municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités